

Pourquoi soutenir l'initiative pour une place financière durable ?

<https://initiative-place-financiere.ch/>

Résumé de l'argumentaire

1. Objectifs de l'initiative

Visibiliser le rôle de la finance dans le réchauffement climatique et la destruction de la biodiversité

L'initiative insiste sur la *fonction de levier du secteur de la finance* pour agir en faveur du climat et de la biodiversité. Le but de l'initiative est d'aligner les activités commerciales des acteurs de la place financière Suisse sur les objectifs de limitation des hausses de température et de préservation de la biodiversité convenus au niveau international.

Réduire les impacts négatifs de la place financière suisse sur le climat et la biodiversité.

Le secteur de la finance influence le comportement d'entreprises dans l'*économie réelle* (via les investissements, assurances, prêts..).

2. Quels sont les moyens de mise en œuvre proposés par l'initiative ?

Les initiants demandent une *responsabilisation* du secteur de la finance afin qu'il mette en place des *plans de transition* pour sortir de ces investissements portant atteinte au climat et à la biodiversité. Une surveillance externe de la mise en place de ces plans de transition et la possibilité de sanctions en cas de non-respect sont demandées.

3. Quels sont les principes éthiques que l'on peut associer à l'initiative ?

L'exigence de la réalisation de plans de transition par les entreprises elles-mêmes prend en compte le principe de *subsidiarité*. Ce principe devrait également inciter à ce que les personnes employées sur place, à l'étranger, ou impactées par les exploitations de minerais, de forêts etc. soient également consultées (et pas seulement les dirigeants en Suisse). Mais ce principe de subsidiarité (et donc d'autonomie des acteurs du secteur financier), n'est pas suffisant, car par le passé on a pu constater que ce secteur ne s'était pas suffisamment autorégulé. Il est nécessaire d'intégrer également d'autres valeurs, notamment les 3 autres principes de l'éthique sociale catholique : *bien commun, solidarité et personnalité*.

Le respect des impératifs de durabilité est en lien avec la notion de *bien commun*. En effet, les dérèglements du climat sont en grande partie causés par la destruction des écosystèmes et l'exploitation des ressources minières, des énergies fossiles. Le principe du *bien commun* serait intégré dans l'exigence de *contrôle externe* des plans de transition, pour en garantir la mise en place, mais aussi l'adéquation avec les objectifs que la Suisse s'est fixés en matière de réchauffement climatique.

Le *principe de solidarité* entre en jeu, lors du contrôle des activités de financement d'entreprises, afin que soient *pris en compte les facteurs écologiques, mais également sociaux* (comme le demandent les modèles de durabilité forte, tel que celui de K. Raworth). Seront à prendre en compte les conséquences sociales de ces investissements sur les personnes impactées dans les pays d'exploitation des matières premières (riverains, peuples autochtones habitant les régions concernées, employés et travailleurs).

4. Devoir de solidarité en lien avec l'interdépendance

De l'interdépendance entre les Etats doit également naître l'impératif de la solidarité entre les peuples. Les conséquences de choix économiques particuliers ont des répercussions très importantes sur d'autres personnes, d'autres régions du monde ou collectivités, même si celles-ci ne sont pas directement visibles. La distance n'enlève rien à la responsabilité morale.

Le principe éthique de la *destination universelle des biens*, implique également que les biens ne profitent pas seulement à quelques-uns, mais que les ressources soient partagées de manière équitable. Or dans le contexte de l'exploitation des énergies fossiles, les bénéfices colossaux dégagés par ces industries ne profitent que peu aux pays du sud et aux régions d'où ils sont extraits. On constate que les bénéfices de ces exploitations incombent essentiellement à des entreprises privées de l'hémisphère nord. Les biens et bénéfices du négoce de matières premières sont donc en quelque sorte accaparés par une très petite minorité de personnes.

Des investissements qui portent atteinte à la *dignité* des personnes en détruisant les écosystèmes, ou rendant inhabitables les lieux de vie, en précarisant les conditions d'existence et de santé, ne devraient plus être autorisés.

5. Une économie dévoyée

La recherche du profit maximum à court terme est une forme pervertie d'économie, où l'appât du gain et la spéculation prend le pas sur l'économie réelle. Car le travail, les travailleurs et les personnes ne sont plus pris en compte dans l'équation. Ceci contrevient au *principe de participation*, qui vise à intégrer au maximum les personnes dans les décisions qui les concernent. Seuls les bénéfices financiers importent, quels que soient les impacts de l'exploitation des ressources. Les générations futures et les plus vulnérables ne sont pas pris en compte dans cette forme d'économie qui sert ainsi uniquement les intérêts privés de quelques-uns, au détriment de la grande majorité.

Conclusion : une responsabilité transnationale

Une économie de la finance *durable* devrait prendre en compte les impacts des investissements, *y compris ceux qui ont lieu hors de Suisse*, car la crise climatique actuelle n'est pas une crise locale, mais a une dimension globalisée. Les actions réalisées par les entreprises, banques et fonds de placement suisses sur d'autres continents ont des impacts sur l'ensemble de la planète et sur les conditions de vie de toutes et tous.

F. Quinche, F. Lüthi, A. Sienkiewicz,